

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

**13 mai 2008**

L'an deux mil huit, le 13 mai à 19 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Bernard DE REU, Maire de la commune, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 05 mai 2008.

Nombre de conseillers en service : 15

Nombre de membres présents : 15

Présents : L'ensemble des membres en exercice :

Monsieur Julien MAHIEU est élu secrétaire de séance.

## **I. Approbation du Procès Verbal de la Réunion du 1<sup>er</sup> avril 2008**

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la précédente réunion qui n'ayant fait l'objet d'aucun commentaire est adopté à l'unanimité.

## **II. Emplacement de la Friterie**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le différend qui oppose la commune et Madame et Monsieur POLLE sur l'emplacement de la friterie tenue par Madame Christine BERRIER et ce depuis son installation.

Pour mettre fin à ce litige, Monsieur le Maire explique qu'il a souhaité la présence des différents partis et demande à l'assemblée l'autorisation que Madame POLLE et Madame Christine BERRIER puissent prendre part à la discussion.

Le Conseil Municipal accepte cette demande.

Monsieur le Maire précise que plusieurs emplacements ont été étudiés, notamment le parking intérieur de la Poste. Malheureusement pour des raisons de sécurité, la Direction Départementale de la Poste s'oppose à cette solution.

Monsieur le Maire présente les autres emplacements susceptibles d'accueillir le commerce :

- Place de l'Eglise : en bordure de la RD n°7, ou face à la pharmacie
- Place du Monument aux morts,
- Sur le trottoir côté église, face à la rue de la Concorde

Une longue discussion est engagée sur ces différentes solutions en prenant notamment en compte les questions de sécurité liées au stationnement des véhicules.

Le Conseil Municipal, à la majorité, 10 voix pour et 5 voix contre,

- fixe l'emplacement de la friterie place de l'Eglise en bordure de la route départementale n°7,
- consent l'occupation du domaine public à titre précaire,
- demande que le déplacement de la friterie soit effectif pour la fin du mois de juin 2008,
- refuse de prendre en charge tout frais d'aménagement.

## **III. Décision Modificative n°1 au Budget Général 2008**

Monsieur le Maire informe que lors de l'élaboration du Budget Primitif 2008, une somme de 8 300,00 euros a été inscrite à l'article 2031 opérations « Elaboration du Plan Local d'Urbanisme ».

Monsieur le Maire explique qu'il convient de prélever la somme de 1 000,00 euros du compte 020 « dépenses imprévues » pour l'imputer à l'article 2031 de cette même opération

et ce pour couvrir les frais relatifs à la reprographie des divers exemplaire du Plan Local d'Urbanisme envoyés aux administrations associées.

Où l'exposé de son Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité adopte la décision modificative n°1 au Budget Primitif 2008 ainsi présentée.

#### **IV. Remboursement de Sinistre**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à une infiltration d'eau une partie du plafond de la salle qui occupe actuellement le cybercentre été endommagée.

Une déclaration de sinistre en date du 07 novembre 2006 avait été envoyée à la compagnie d'assurance AGF.

Le remboursement des dommages s'élève à la somme de 220,00 euros.

Où l'exposé de son Maire, le Conseil Municipal autorise ce dernier à émettre le titre de recette équivalent au montant du remboursement, soit la somme de 220,00 euros.

#### **V. Devis de Remise en Etat de la Chaufferie**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une consultation a été lancée pour la fourniture et pose de 2 pièces défectueuses (1 pompe alimentant « école-mairie » et la seconde la salle des fêtes).

Deux entreprises ont répondu :

- |              |                |
|--------------|----------------|
| - Savelys :  | 1 734,50 euros |
| - SARL Logis | 1 850,00 euros |

Le Conseil Municipal retient la proposition de la société SAVELYS.

Madame Pascale TARD demande que cette société soit contactée pour procéder aux réparations des radiants de la salle des sports et qu'une maintenance soit prévue pour le chauffage de ce bâtiment

Le Conseil Municipal rejoint cette demande.

#### **VI. Révision des Listes Electorales**

Dans le cadre de la désignation de la commission en charge de la révision de la liste électorale, Monsieur le Maire rappelle que Monsieur Edmond GODON a été désigné comme Délégué de l'Administration et Monsieur Michel FICHEUX, délégué de justice.

Il s'avère qu'il convient au Conseil Municipal de proposer 2 personnes supplémentaires pour chaque poste. Il revient ensuite à Monsieur le Préfet et à Monsieur le Président du Tribunal d'Instance de désigner les deux délégués.

Le Conseil Municipal propose :

- Messieurs Jean-Pierre PEREZ, Daniel WARNIER comme délégué de l'administration,
- Messieurs Bernard DENNE, Alain CHAUSSOY comme délégué de justice.

#### **VII. Aménagement de la Maison de Santé Pluridisciplinaire**

Monsieur le Maire rappelle que le marché de travaux relatif à l'aménagement d'une maison de santé pluridisciplinaire a été attribué aux différentes entreprises lors de la séance du 16 mars 2008.

Monsieur le Maire explique que la Région co-finance l'opération à hauteur de 60 % du montant HT des travaux et attend que le dossier administratif passe en commission pour donner son aval sur le démarrage des travaux.

Une réunion de travail est prévue le 22 mai 2008 avec les acteurs en charge du dossier, notamment Audrey MAYER, chargée de mission de la C.C.R.B., la Région, l'ORS, le CRES, et les membres de l'association « Achiet Santé ».

## **VIII. Divers**

### *Kermesse*

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la kermesse de l'école Jacques Prévert aura lieu le Samedi 07 juin.

Madame la Directrice demande que des séparations soient fournies pour le spectacle.

Monsieur le Maire demande à Monsieur Alain CHAUSSOY, délégué à l'école de bien vouloir prendre en charge la partie technique.

### *Jeu des maternelles*

Pour des raisons de sécurité, Madame Pascale TARD demande que le revêtement du jeu des enfants de maternelle soit réparé.

### *Commission Jumelage*

Monsieur Philippe DROUIN demande que Madame et Monsieur SAINSBURY fassent partis de la commission « jumelage et patrimoine ».

Le Conseil Municipal répond favorablement à ces deux demandes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 50.